



Le P'tit journal

Bulletin d'informations de la commune d'Heiltz le Maurupt - Décembre 2016 - N°13



Site Municipal www.heiltz-le-maurupt.fr

Édito du Maire

Encore une année qui s'achève... Le temps qui passe est un voleur qui s'enfuit sur la pointe des pieds emportant avec lui, bien plus qu'il n'a apporté; hier est parti pour toujours, demain ne viendra peut-être jamais alors, sachons profiter du temps présent, que chaque heure de vie soit belle, chaque geste est un souvenir futur, apprécions cette citation de Lamartine « Ô temps, suspend ton vol et vous heures propices, suspendez votre cours! Laissez nous savourer les rapides délices, des plus beaux de nos jours »

2016 fut le théâtre de tragiques événements venus encore endeuiller notre nation...le terrible attentat de Nice, le 14 juillet, le lâche assassinat de Père Jacques Hamel le 26 juillet, à Saint-Etienne de Rouvray.

Comment peut-on au XXI^{ème} siècle faire preuve d'une telle barbarie, comment peut-on être habité de tant de haine et avoir autant de mépris pour la personne humaine, pour la vie????comment peut-on chercher la rédemption dans l'ultra religion et ses extrémismes?????

Au travers de ces attentats, c'est une certaine idée de la France que certains veulent abattre. Une idée faite de liberté d'expression, de liberté de croire ou pas en Dieu, de lui donner le nom qu'on veut, une idée d'égalité et de fraternité.

Malgré le sentiment d'insécurité, malgré les coups reçus nous ne devons pas oublier que ces principes font de nous ce que nous sommes et qu'ils nous rendent plus forts que les assassins.

Etienne de la Boétie a écrit «Les tyrans ne sont grands que parce que nous sommes à genoux» refusons de nous agenouiller !

Durant l'année qui vient de s'écouler, les mots les plus souvent prononcés ont encore été « difficultés », « rigueurs budgétaires », « baisse des dotations de l'état », pour 2017, hélas, la situation sera à l'identique, les budgets des collectivités, en baisse perpétuelle, obèrent les marges de manœuvre, nous resterons donc vigilants et tenterons d'être imaginatifs quant à notre capacité d'investir qui reste précaire... Nous allons cependant mettre quelques projets à l'étude, bien analyser les financements en optimisant les aides.

Certes, nous pourrions envisager des projets pharaoniques, certains investissements seraient nécessaires mais, la sagesse est de mise et tout excès d'optimisme serait bien malvenu. Il est pourtant paradoxal de demander aux élus locaux de poursuivre leurs efforts de maîtrise des dépenses alors que, dans le même temps, les collectivités doivent supporter le coût du dégel du point d'indice.

À l'aube de 2017, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, d'excellentes fêtes de fin d'année, des sourires pour chasser la tristesse, de l'audace pour que les choses ne restent jamais en place, de la confiance pour faire disparaître les doutes, des gourmandises pour croquer et déguster la vie, du réconfort pour adoucir les jours difficiles, de la générosité pour se nourrir du plaisir de partager, des arcs-en-ciel pour colorer les idées noires et du courage pour continuer à avancer !

Claudine Dubéchet

Loi de modernisation de la sécurité civile

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 introduit le plan communal de sauvegarde, PCS, en tant que déclinaison du plan ORSEC à l'échelle communale, acteur central du dispositif de sécurité civile.

Le décret N° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au PCS prévoit que sont soumises à PCS obligatoirement les communes dotées, entre autres, d'un PPRI (plan de prévention des risques d'inondation), ce qui est notre cas aussi, allons nous travailler à son élaboration.

Un PCS permet de se préparer préalablement à une crise déclenchée par un risque en se formant, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous les événements qui nous menacent.

Il permet la mise en place d'une organisation optimale en matière de gestion de crise, en assurant l'alerte et l'information des personnes, la mise en sécurité et

l'accompagnement de la population en cas d'accident ou de catastrophe.

Certes, on se sent peu menacés dans nos petites communes mais, tout peut arriver, certains villages ont été confrontés à des catastrophes qu'il fût bien difficile de gérer tant c'était inattendu, l'écrasement de l'avion de la Lufthansa, par exemple, d'où la nécessité de ce document qui, lorsqu'il sera rédigé sera adressé à la Préfecture pour approbation, et aussi pour qu'en cas de crise grave, il soit possible d'évaluer à distance les besoins, des moyens matériels et humains qui nous feraient défaut nous serions alors dépêchés.

Je vous demande donc de réserver le meilleur accueil à nos Conseillères et Conseillers qui réaliseront une petite enquête relative à l'élaboration de ce document.

Vigilance citoyenne

Lors de la réunion du Conseil Municipal le 29 février, le Major Laurent est venu nous exposer ce dispositif. Après en avoir délibéré le 04 avril, le conseil a décidé d'adhérer à ce projet, dès que l'équipe sera définitivement constituée, le protocole sera signé et des panneaux seront installés aux entrées du village.

Nouvelle Communauté de Communes

Après bien des débats, bien des interrogations, en application de la loi NOTRE, une nouvelle Communauté de Communes a été créée au vu de l'arrêté préfectoral du 15 septembre, approuvant la fusion de la Communauté de Communes des Côtes de Champagne et Saulx et de la Communauté de Communes de Saulx et Bruxenelle, à l'exception des communes de Cheminon et Maurupt-le-Montois.

Sermaize-les-Bains, Pargny-sur-Saulx, Saint-Lumier-le-populeuse, Blesme et Etrepy rejoignent les 35 communes de la Communauté de Communes des Côtes de Champagne et Saulx,

Cette communauté nouvellement constituée prend le nom de Communauté de Communes des Côtes de Champagne et Val de Saulx.

Au vu de l'accord automatique, cette Communauté de Communes devait avoir 71 Conseillers en exercice. Il existe cependant une possibilité dérogatoire afin de réduire le nombre de sièges, conclure un accord local, pour les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre et en fonction de leur degré d'intégration, ce

qui est ici le cas, la répartition des sièges devant cependant respecter certaines conditions cumulatives : être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, chaque commune doit disposer d'au moins un siège, aucune commune ne doit disposer de plus de la moitié des sièges, la part attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population.

L'accord local conclu, porte à 57 le nombre de Conseillers Communautaires, 7 sièges pour Sermaize, 7 pour Pargny, 4 pour Saint Amand-sur-Fion, 3 pour Vitry-en-Perthois, 1 seul Conseiller pour chacune des 36 autres communes, les maires. Les compétences restent inchangées mis à part la suppression du CIAS.

Le siège restera à Vanault-les-Dames.

Le bureau sera constitué de 18 élus, un Président, 6 à 8 Vice-Présidents et des membres supplémentaires.

Tout ceci représente un énorme travail de réorganisation, des réunions de commissions se sont multipliées depuis des mois, il reste encore beaucoup à faire!

Comité des fêtes

11 juin

Concours de pétanque : les équipes se sont affrontées dans la bonne humeur, chaque participant est reparti avec un lot.

14 juillet

Les enfants du village ont pu participer à différents jeux et repartir avec un cadeau, cette journée fut clôturée par le verre de l'amitié.

25 septembre

Fête patronale, bal à la salle des fêtes où de nombreux danseurs ont pu profiter de l'animation et partager un moment de convivialité.

6 novembre

Loto à la salle des fêtes où plus d'une centaine de personnes était présente pour essayer de remporter les bons d'achat mis en jeu.

17 décembre

Le Père Noël est passé par la salle des fêtes pour distribuer des friandises aux enfants qui ont participé à un loto en attendant sa venue.

31 décembre

À l'heure où nous rédigeons ces quelques lignes, nous pensons être assez nombreux pour finir ensemble cette année et commencer la nouvelle lors d'une soirée conviviale et pleine de joie.

Nous espérons vos retrouver nombreux à nos prochaines manifestations!!!!

Jeanine Martinez, Présidente.



Club détente et loisirs

L'année 2015 a vu le renouvellement du bureau lors de son assemblée générale le 19 juin.

Ont été élus à l'unanimité :

Présidente : Madame Huguette ROSSARD

Vice-présidente : Madame Josette MUNEUX

Secrétaire : Monsieur Paul FRANCOIS

Trésorière : Madame Martine BARDET

Les membres du club se réunissent tous les quinze jours, les lundis après-midi. Jeux de cartes, scrabble sont régulièrement à l'ordre du jour, dans la bonne humeur et la convivialité.

Un café et quelques gâteaux confectionnés par les membres clôturent agréablement ces après-midi.

Nous avons organisé une sortie au der que nous avons pu visiter

en faisant le tour du lac en bateau, après avoir dégusté un excellent repas au restaurant d'Arrigny. Nous avons eu la chance qu'il ne fasse pas trop chaud car c'était en période de canicule.

Nous avons été aussi au casino que, beaucoup d'entre-nous n'avait encore jamais vu.

Le club détente et loisirs vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente tous ses vœux de bonheur et surtout de santé pour cette nouvelle année 2017 qui s'ouvre à nous.

Merci pour l'accueil que vous avez bien voulu nous réserver lors de la vente des calendriers.

Paul François



Infos

DE L'ART

Coutumier du fait, Stéphane Hette s'est encore distingué. Lors du festival de la Photo de Montier-en-der, en novembre, il obtint le prix spécial du jury avec sa photo du «Pieris brassicae suisha» Quel talent !!!... il en deviendrait presque agaçant de l'en féliciter mais, voilà, c'est chose faite, un grand bravo!!!!

DE LA CULTURE

Le moi de mai, dit mois de l'Europe, c'est tout un mois pour débattre, partager et célébrer l'Europe.

À l'initiative de la nouvelle région Grand Est, nous avons souhaité, modestement, certes, nous impliquer.

Robin Hette élabora un projet et anima avec brio le 28 mai, « la journée de l'Europe », journée au cours de laquelle, jeunes et moins jeunes ont pu échanger sur le sujet, se distraire dans la convivialité. Ce fut une belle réussite même si, une fois encore on constate que le nombre de participants était inférieur à nos espérances au regard de la qualité de la manifestation et du travail que cela a représenté.

Un grand merci et toutes nos félicitations à Robin.

DE L'INATTENDU



Le 8 août, au détour d'une rue de notre village il nous a été donné de faire une rencontre quelque peu insolite de nos jours, deux chevaux, une roulotte et un jeune couple, Isabelle et Tristan, citoyens belges, en visite en

Champagne-Ardenne. Ils recherchaient un endroit où passer la nuit, nous leur avons tout naturellement offert l'hospitalité dans la cour de la salle des fêtes permettant ainsi aux chevaux de se reposer et, à leurs poules, qui faisaient aussi partie du voyage, de picorer... Avant qu'ils ne repartent le lendemain, direction Bar-le-Duc.

Tristan est musicien et piquée de curiosité, j'ai effectué quelques recherches, il est joueur de oud, un instrument de musique à

cordes, dirige un ensemble, le Lâmekân, une piste à creuser en l'espoir d'un éventuel concert en notre église ?????

DES PAILLETES

Justine Benoit se présenta en 2015 au concours de Mademoiselle Marne, réservé aux jeunes filles de 16 à 18 ans. Elle obtint le prix d'honneur, tremplin pour l'élection de Mademoiselle Champagne-Ardenne en 2016 où elle reçut le prix du public.

Solène Dieu fut élue en 2016 3ème Demoiselle de mademoiselle Marne ce qui lui permettra de participer à la prochaine élection de mademoiselle Champagne-Ardenne.

Enfin Stécy Henriquès, une habituée des concours de beauté et des podiums, qui fut 1^{ère} dauphine de Miss Marne concourut lors de l'élection de Miss Champagne-Ardenne.

TROP DE GENEROSITE !!!!!!!

Certains d'entre vous ont coutume d'arrondir, sur leur chèque, le montant de la facture d'eau lors du règlement.

Cela oblige notre secrétaire à des écritures comptables, cette générosité n'étant pas du goût de notre trésorier alors, s'il vous plaît, tenez vous-en strictement au montant indiqué, nous vous en remercions.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de s'installer en notre village.

Nous espérons qu'ils y trouveront calme, confort et sérénité!!

Je remercie les associations et toutes les personnes qui s'investissent, qui consacrent de leur temps pour tenter d'entretenir une certaine vie locale, riche dans le bien-vivre ensemble, je pense à Pierre Petit, dit « Toto », en particulier qui ne ménage pas sa peine principalement, lors de la fête de la musique.

On constate cependant un certain essoufflement de l'associatif, non pas parce que les associations sont défaillantes mais, parce que à chaque manifestation, les participants sont de moins en moins nombreux, un phénomène de société hélas bien regrettable.

Infos (suite)

Le 5 mai, notre collègue Guy Sallès nous quittait, disparu trop vite, disparu trop tôt.

En mars 2008, il fut élu au Conseil Municipal, 3ème adjoint le 03 octobre 2008 puis, 1er adjoint le 10 juillet 2009.

Membre du bureau de la Communauté de Communes des Trois Rivières, il participa à l'élaboration du projet école.

Il fut réélu le 23 mars 2014.

Ce qui semble important aujourd'hui c'est le message qu'il aura laissé, une vie riche tant sur le plan professionnel, qu'associatif et au service de la collectivité.

Le 6 août, Tracy Barthélemy et Alexis Noirot nous ont fait l'honneur de choisir notre commune pour le baptême républicain de leur petit Elio.

Acte citoyen, le baptême civil ou baptême républicain, est l'engagement moral des parrains et marraines d'accompagner l'enfant dans les différentes étapes de sa vie et de suppléer les parents en cas de malheur familial.

Il est également destiné à faire entrer l'enfant dans la Communauté Républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Le baptême civil est né sous la Révolution Française, à l'époque de la séparation de l'église et de l'état et fut inspiré par Camille Desmoulins.

Il fut instauré par un décret du 320 prairial de l'an II, le 8 juin 1794 qui donnait aux municipalités l'exclusive habilitation à établir les actes d'état civil, aucun texte législatif cependant ne lui est vraiment applicable, il relève vraisemblablement davantage de la coutume.

Il n'a, de plus, légalement aucune valeur juridique, les parents qui désireraient faire des parrains et marraines de véritables tuteurs, doivent procéder par voie testamentaire chez un notaire.

Jadis instaurée comme mesure anticléricale, le baptême civil est de nos jours plutôt apprécié comme un complément ou une alternative au baptême religieux. Il s'agit d'une démarche personnelle des parents qui s'inspire d'une laïcité moderne, liberté d'opinion et égalité civile des religions.

Félicitations à l'ordre du jour pour certains de nos jeunes concitoyens.

Aux 8 écoliers du Groupe Scolaire des Trois Rivières qui ont intégré le collège à la rentrée de septembre et qui se sont vus remettre, comme chaque année le 14 juillet, le traditionnel dictionnaire.

Aux collégiens qui ont reçu le Pasteur d'Or au collège de Sermaize, Swanny Berton, Chloë Cornet et Corentin Gaillard.

Aux élèves ayant obtenu le brevet des collèges, Typhaine Cordelois, Chloë Cornet, mention TB et Corentin Gaillard mention B.

Il est à noter que le taux de réussite au brevet des collèges du collège de Sermaize cette année est de 92,8% soit, 5,5% de plus que le taux au niveau national.

À Marine Zapior pour son CAP petite enfance.

À nos trois bacheliers, enfin, Eloïse Chaffaut, Alexandra Mairesse et Théo Gaillard, tous trois ayant obtenu une mention.

J'ose espérer n'avoir oublié personne!

DU SPORT

Gaby Petit, licenciée au CNR (Centre Nautique de Reims) a obtenu sa qualification en équipe de France à Choisy-le-Roi, arrivée seconde sur 8.

Elle disputa ensuite les championnats de France universitaires d'aviron au Creusot où elle se plaça en 9ème position sur 36... à suivre...

Il court, il court, Mathieu Chaudron... Il court depuis longtemps déjà... Derrière les vaches, d'abord, métier oblige puis, en club depuis 8 années.

Licencié au club « Saulx-Ornain-Sport » de Pargny, rattaché au COCAA de Chalons-en-Champagne, il s'entraîne une à trois fois par semaine lorsque son emploi du temps le lui permet, dans les vignes, dans les forêts de l'ONF, à Sermaize et aux abords de notre village.

Il pratique la course sur route sur une distance de 10km mais affectionne particulièrement les «courses nature », « trails courts » de 21 à 42km.

Il se classe parmi les meilleurs trailers régionaux, dans un esprit de compétition certes mais dans une ambiance empreinte de parfaite convivialité.

Il a des projets plein la tête, réaliser une bonne performance sur 10km (36'30), se faire plaisir lors des courses locales, les marches des podiums, découvrir d'autres terrains de jeu.....l'Alsace, les Vosges.....

S'attaquer à un trail long, soit une épreuve de plus de 42 km et bien au-delà et, avant 10 ans, participer à la « diagonale des fous » sur l'île de la réunion, 167km sur près de 10 000m de dénivelé !

Il se classa 1^{er} lors du trail des ducs, à Bar-le-Duc, en milieu urbain. 1^{er} encore, sur 400 à St-Menehould, le trail du pied de 24km en 1h52'sur 580m de dénivelé.

1^{er} toujours, le trail de la soif à Saint-Mihiel, 15km, passage dans les tranchées avec 90cm d'eau.

Ardennes méga trail à Haute-rivière, 1^{er} du relais après 28km en 3h10, passages avec échelles et cordes.

De nombreuses autres classements dans les pelotons de tête, Lisles-en-Rigault, Pierrefitte-sur-Aire, Ecueil, Sézanne, Verdun, Muhlbach, Verzenay, et., la liste est longue.

Un palmarès brillantissime, félicitations pour le symbole de dépassement de soi que représentent ces exploits sportifs, félicitations pour ces performances qui ne sont pas dues au hasard mais, le fruit d'efforts continus et répétés.

Amélie Etiennot, brillant élément du même club a, quant à elle, mis cette année les compétitions entre-parenthèses afin de se consacrer pleinement à ses études.

En 3ème année de licence «économique et sociale», elle s'entraîne toujours aussi régulièrement pour son bien-être et son équilibre, gageons que nous ne tarderons pas à en reparler.

Le P'tit journal

Groupe scolaire des Trois Rivières



Cette année le groupe scolaire accueille 130 élèves, cet effectif sera atteint en Janvier 2017 quand 9 élèves de 2 ans feront leur rentrée différée.

Pour l'instant la répartition est la suivante :

Toute Petite Section/ Moyenne section : 20 élèves

Petite/Grande Section : 22 élèves

CP : 18 élèves

CE1/CE2 : 21 élèves

CE2/CM1 : 20 élèves

CM1/CM2 : 20 élèves.

Sécurité des établissements scolaires :

Depuis la rentrée des classes, l'équipe enseignante travaille en collaboration avec la Communauté de Communes, M. Tramontana Vice-Président aux affaires scolaires, Mme Le maire Mme Dubéchet et le Major Laurent (Gendarmerie de Sermaize les Bains) afin de mettre en place le PPMS Intrusion (plan de mise en sûreté en cas d'attentat).

Les familles ont été averties de la date de notre 1^{er} exercice d'entraînement qui a eu lieu le 12 octobre dernier.

Lors des exercices d'entraînement nous amenons les élèves et l'équipe d'encadrement à acquérir des réflexes de mise en sûreté (fuite ou confinement).

Le contexte actuel nous amène également à être vigilants chaque jour.

Prêt de livres aux parents :

Notre groupe scolaire organisait déjà un prêt de livres auprès de nos élèves, à présent une dizaine de livres traitant des sujets comme les cauchemars, les disputes entre frères et sœurs sont à la disposition des parents d'élèves pour 15 jours.

Des mascottes à la maternelle :



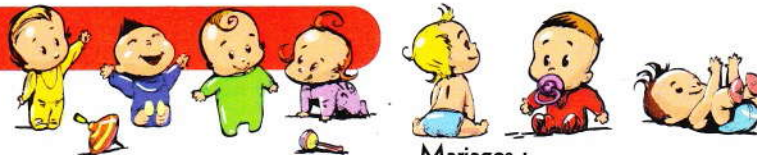
Deux élèves de plus dans le groupe scolaire !

Ils sont sages, doux, discrets et adorent se faire dorloter chez leurs camarades le weekend !

Spot et Calinours sont invités chaque vendredi dans les familles afin que les élèves en prennent soin. Le lundi de retour en classe chacun nous raconte ce qu'il a fait avec la mascotte à l'aide du cahier journal où les parents laissent une trace écrite et des photos.

C. Hette

État-civil 2015



Naissances :

Le 25 janvier : Jules HINDERSCHIETT

Le 20 juin : Edan BERGMANN

Le 09 août : Anouk MUNEAUX

Le 04 octobre : Mathéo COLINON-BERTRAN

Mariages :

Le 20 août : Floriane ARNICOT et François BOURLON

Le 27 août : Adeline GARINET et Mickaël MASIUK

Le 01 octobre : Anaïs MARCHAL et Maxime ALASONATTI

Décès :

Le 05 mai : Guy SALLÈS



**De belles, de très belles fêtes de fin d'année
à toutes et tous!!!!**

